



FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS PARTIEL EN APPRENTISSAGE CANDIDATS DE MOINS DE 30 ANS TITULAIRES DU CAP AEPE

IFAP ABC Puériculture · Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture
91 rue du Faubourg Saint-Martin · 75010 Paris
01 42 40 15 65 · institut@abcpuericulture.com · www.abcpuericulture.com

N° déclaration d'existence : 11 75 13 987 75 · N° SIRET : 34482479200115 · NAF : 8891A

Avec le soutien de :



INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

CALENDRIER

Dépôt des candidatures : du 25 mars au 10 juin 2024 minuit

> Envoi du dossier à :

IFAP ABC PUERICULTURE - 91 rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris

Entretiens :

Du 11 au 27 juin 2024

Affichage des résultats :

1^{er} juillet 2024 à 14h en ligne

Validation des inscriptions :

10 juillet 2024

Pré-entrée :

25 juillet 2024

Rentrée :

2 septembre 2024





FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS PARTIEL EN APPRENTISSAGE CANDIDATS DE MOINS DE 30 ANS TITULAIRES DU CAP AEPE

Dépôt des candidatures : du 11 au 27 juin 2024 minuit

Affichage des résultats : 1^{er} juillet 2024 à 14h en ligne

Validation des inscriptions : 10 juillet 2024

Pré-rentree : 25 juillet 2024

Rentree : 2 septembre 2024

POUR CONSTITUER LE DOSSIER

Vous devez faire, dans l'ordre :

> Une préinscription obligatoire

Vous devez cliquer sur le lien mis en ligne sur notre site :

<https://www.abcpuericulture.com/fr/institut-auxiliaire-puericulture/>

> Après avoir téléchargé le dossier :

Vous rassemblez toutes les pièces jointes demandées (liste page 3).

> Vous enverrez ce dossier à :

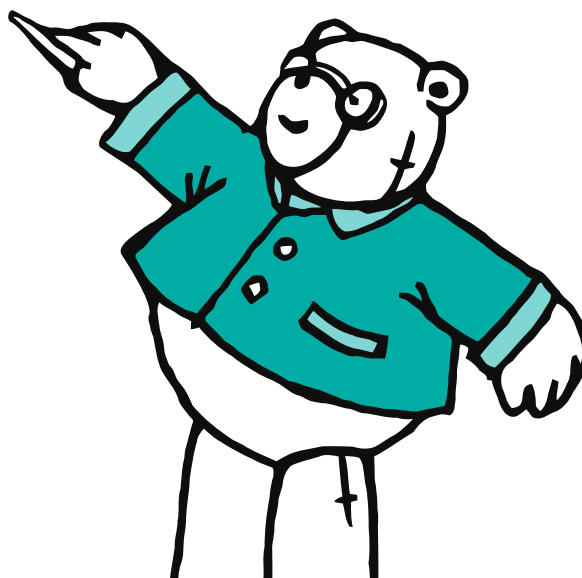
IFAP ABC Puériculture - 91, rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris

N'oubliez pas de mettre la fiche d'inscription dans le dossier.

Conseils rédactionnels pour la lettre de motivation et le document manuscrit :

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre. Évitez de recopier ce que vous trouvez sur les sites et forums internet. Soyez créatifs, sincères. Décrivez :

- > Ce qui vous attire dans le contenu de la formation,
- > Vos expériences professionnelles ou en stage,
- > Votre projet professionnel à l'issue de la formation.





FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS PARTIEL EN APPRENTISSAGE CANDIDATS DE MOINS DE 30 ANS TITULAIRES DU CAP AEPE

Dépôt des candidatures : du 3 juillet au 6 octobre 2023 minuit

Affichage des résultats : 21 novembre 2023 à 10h en ligne

Validation des inscriptions : 30 novembre 2023

Pré-rentree : 14 décembre 2023

Rentree : 2 janvier 2024

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION ET À CLASSER DANS L'ORDRE SUIVANT :

L'incomplétude du dossier n'est pas un critère de rejet, mais sera pris en compte dans la notation

01. La fiche d'inscription complétée.
02. Une photocopie recto-verso de la pièce d'identité ou du passeport en cours de validité. Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation.
03. Une lettre de motivation manuscrite.
04. Un curriculum vitae.
05. Un document manuscrit relatant, au choix du candidat :
 - > soit une situation personnelle ou professionnelle vécue,
 - > soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation,qui permet d'apprécier l'intérêt pour la formation, les capacités d'analyse et de rédaction du candidat et son expérience dans le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne. Ce document n'excède pas deux pages.
06. Vous pouvez joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.
07. Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français.
08. Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires des classes de première et terminale.
09. Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).
10. Pour les ressortissants étrangers, lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titre ou de leur parcours professionnel, **les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe**. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.
11. Copie de la carte de sécurité sociale.
12. Copie de l'attestation de sécurité sociale en cours de validité.
13. Pour les demandeurs d'emploi : photocopie du courrier de Pôle-Emploi (de moins de 3 mois) indiquant la date d'inscription et le numéro d'identifiant.
14. Une fiche de liaison de mission locale, pour les candidats de moins de 26 ans, pouvant prétendre à la prise en charge de la Région.
15. Justificatif d'allocataire du RSA.
16. Justification d'un contrat PEC.



FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS PARTIEL EN APPRENTISSAGE CANDIDATS DE MOINS DE 30 ANS TITULAIRES DU CAP AEPE

Dépôt des candidatures : du 3 juillet au 6 octobre 2023 minuit

Affichage des résultats : 21 novembre 2023 à 10h en ligne

Validation des inscriptions : 30 novembre 2023

Pré-rentree : 14 décembre 2023

Rentree : 2 janvier 2024

MODALITÉS DE SÉLECTION

ÂGE ET SCOLARITÉ

Formation en apprentissage de 17 à 29 ans révolus.

ACCÈS DIRECT

Pour les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage sous réserve de produire :

- > Une copie de la pièce d'identité de l'apprenti,
- > Une lettre de motivation avec description du projet professionnel de l'apprenti,
- > Un curriculum vitae de l'apprenti,
- > Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage.

En absence de validité d'un contrat d'apprentissage, les candidats sont soumis à l'épreuve de sélection.

ORGANISATION DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

Sélection sur dossier : la sélection des candidats est effectuée par un jury sur la base d'un dossier destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation d'auxiliaire de puériculture.

Oraux : entretien individuel. Le candidat présente son parcours puis les échanges avec le jury porteront sur l'expérience

professionnelle, les stages et le projet professionnel afin d'évaluer la motivation et l'intérêt du candidat pour la profession.

Les entretiens se dérouleront à l'IFAP du 11 au 27 juin 2024. La date et le lieu de l'épreuve seront notifiés sur votre convocation.

Les résultats d'admission seront disponibles en ligne le 1^{er} juillet 2024, à 10h00.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- > Votre intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité, vos qualités humaines et capacités relationnelles,
- > Votre aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit,
- > Votre aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer,
- > Votre aptitude à collaborer et à travailler en équipe,
- > Vos aptitudes en matière d'expression écrite et orale,
- > Vos capacités d'analyse et la maîtrise des bases de l'arithmétique.



FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS PARTIEL EN APPRENTISSAGE CANDIDATS DE MOINS DE 30 ANS TITULAIRES DU CAP AEPE

Dépôt des candidatures : du 3 juillet au 6 octobre 2023 minuit

Affichage des résultats : 21 novembre 2023 à 10h en ligne

Validation des inscriptions : 30 novembre 2023

Pré-rentrée : 14 décembre 2023

Rentrée : 2 janvier 2024

FICHE FORMATION ^{1/2}

DURÉE DE LA FORMATION

14 mois (vacances incluses)

NOMBRE DE PLACES : 5

COÛT DE LA FORMATION

FINANCEURS	TARIF SCOLARITÉ	FRAIS RESTANT À LA CHARGE DE L'ÉLÈVE	
Employeur	8 000 €	Admission : 100 €	Assurance : 18 €

OBJECTIFS

- > Dispenser l'enseignement théorique et pratique au candidat pour lui permettre d'accompagner un enfant dans les activités de la vie quotidienne et de réaliser des soins adaptés à son état clinique,
- > Préparer les élèves au métier d'auxiliaire de puériculture, en associant l'apport de cours théoriques et de pratique professionnelle,
- > Permettre à chaque élève d'acquérir et d'approfondir ses connaissances, de développer ses capacités d'observation et d'analyse,
- > Aider l'élève à acquérir et développer des compétences dans la prise en charge globale de l'enfant, en lien avec la famille et dans toutes les situations professionnelles,
- > Guider et soutenir le candidat tout au long de la formation à valider ses modules et construire son identité professionnelle.



FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS PARTIEL EN APPRENTISSAGE CANDIDATS DE MOINS DE 30 ANS TITULAIRES DU CAP AEPE

Dépôt des candidatures : du 3 juillet au 6 octobre 2023 minuit

Affichage des résultats : 21 novembre 2023 à 10h en ligne

Validation des inscriptions : 30 novembre 2023

Pré-rentree : 14 décembre 2023

Rentree : 2 janvier 2024

FICHE FORMATION 2/2

CONTENU DE LA FORMATION

Ce parcours comporte 1176 heures (8,2 mois) :
16,6 semaines théoriques et 17 semaines de stage.

FORMATION THÉORIQUE	581 h
<i>Accompagnement pédagogique individualisé</i> <i>Dans les trois premiers mois de la formation</i>	(35 h)
<i>Suivi pédagogique individualisé des apprenants</i> <i>Réparti tout au long de la formation</i>	(7 h)
<i>Travaux personnels guidés (TPG)</i> <i>Répartis au sein des différents modules</i>	(35 h)
Bloc de compétences n°1	
> Module 1. Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>module spécifique AP</i>	(77 h)
> Module 1 bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale <i>module spécifique AP</i>	(14 h)
> Module 2. Repérage et prévention des situations à risque <i>module spécifique AP</i>	(14 h)
Bloc de compétences n°2	
> Module 3. Évaluation de l'état clinique d'une personne <i>module spécifique AP</i>	(77 h)
> Module 4. Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <i>module spécifique AP</i>	(154 h)
> Module 5. Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	(35 h)
Bloc de compétences n°3	
> Module 6. Relation et communication avec les personnes et leur entourage <i>dispense de formation</i>	

> Module 7. Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	(21 h)
--	--------

Bloc de compétences n°4	
> Module 8. Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	(35 h)

Bloc de compétences n°5	
> Module 9. Traitement des informations	(28 h)
> Module 10. Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	(49 h)

FORMATION CLINIQUE *		595 h
Quatre périodes doivent être réalisées en milieu professionnel :		
> Période A	5 semaines	
> Période B	5 semaines	
> Période C	7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences	

* Dans le cadre de la formation par la voie de l'apprentissage, ces périodes sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.



FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS PARTIEL EN APPRENTISSAGE CANDIDATS DE MOINS DE 30 ANS TITULAIRES DU CAP AEPE

Dépôt des candidatures : du 3 juillet au 6 octobre 2023 minuit

Affichage des résultats : 21 novembre 2023 à 10h en ligne

Validation des inscriptions : 30 novembre 2023

Pré-rentrée : 14 décembre 2023

Rentrée : 2 janvier 2024

OBLIGATIONS MÉDICALES

Les élèves en formation d'auxiliaire de puériculture doivent impérativement présenter au plus tard le premier jour de la rentrée (2 septembre 2024) :

- > Un certificat médical rempli par un médecin **agréé par l'Agence Régionale de Santé** attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine (page 8). Ce certificat est à remettre le jour de la rentrée, le 2 septembre 2024.
- > Une attestation d'immunisation et de vaccination (page 9). **Cette attestation est à faire remplir par votre médecin traitant dès à présent**, afin de commencer les vaccinations manquantes le cas échéant. **Elle est à remettre lors de l'entretien de sélection.**

VACCINATIONS ET SÉROLOGIE OBLIGATOIRES

Tout élève ou étudiant d'un établissement préparant à l'exercice des professions médicales et autres professions de santé est soumis à l'obligation d'être immunisé contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, l'hépatite B.

- > DT polio
- > Hépatite B
- > Sérologie de l'hépatite B

VACCINATIONS FORTEMENT RECOMMANDÉES :

- > Rubéole
 - > Rougeole
 - > Oreillons
 - > Grippe
- > Nous vous invitons dès à présent à vérifier votre statut vaccinal et à débiter les mises à jour le plus tôt possible car il y a plusieurs injections à faire.



FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE
CURSUS PARTIEL EN APPRENTISSAGE
CANDIDATS DE MOINS DE 30 ANS TITULAIRES DU CAP AEPE

CERTIFICAT MÉDICAL POUR L'ENTRÉE EN FORMATION

À remettre le jour de l'entretien

Je soussigné(e), Docteur (Nom, Prénom) _____

Médecin agréé par l'ARS, certifie que :

(Nom et prénom de l'élève) : _____

Né(e) le : ____/____/_____

- > N'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession d'auxiliaire de puériculture.

Date : ____/____/_____

Signature et cachet du médecin :



FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE
CURSUS PARTIEL EN APPRENTISSAGE
CANDIDATS DE MOINS DE 30 ANS TITULAIRES DU CAP AEPE

ATTESTATION MÉDICALE D'IMMUNISATION
ET DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES 1/2

À remettre le jour de l'entretien

Je soussigné(e), Docteur (Nom, Prénom) _____

Certifie que :

(Nom et prénom de l'élève) : _____ Né(e) le : ____/____/____

> a été vacciné(e) contre :

TYPE DE VACCINS	NOM DU VACCIN	NOMBRE DE DOSES REÇUES	DATE DE LA DERNIERE DOSE	OBSERVATIONS
<i>Diphtérie / Tétanos / Polio / Coqueluche</i>	_____	____	____/____/____	_____
<i>Rougeole / Oreillons / Rubéole</i>	_____	____	____/____/____	_____
<i>Hépatite B</i>	_____	____	____/____/____	Sérodiagnostic le : ____/____/____ Résultat : _____

> est considéré(e) - selon les conditions définies au verso - comme :

Immunisé(e) contre l'hépatite B Oui Non

Non répondeur(se) à la vaccination Oui Non

> Dans les cas où l'élève a été vacciné(e) :

BCG*	Date : ____/____/____	Test Tuberculique*	Date : ____/____/____	Résultat :	
-------------	-----------------------	---------------------------	-----------------------	------------	--

*A compter du 1er avril 2019, l'obligation d'une vaccination par le BCG est suspendue pour les élèves auxiliaires de puériculture. Toutefois, le médecin du travail du lieu de stage apprécie l'exposition au risque de tuberculose. Une IDR sera pratiquée que s'il y a un risque et pas de vaccination antérieure.

> Certifie que ses vaccinations sont à jour pour l'année Oui Non

> Examen Radio pulmonaire favorable** Oui Non

**Datant de moins de 3 mois à l'entrée en formation, compte rendu à joindre

Date : ____/____/____

Signature et cachet du médecin référent :

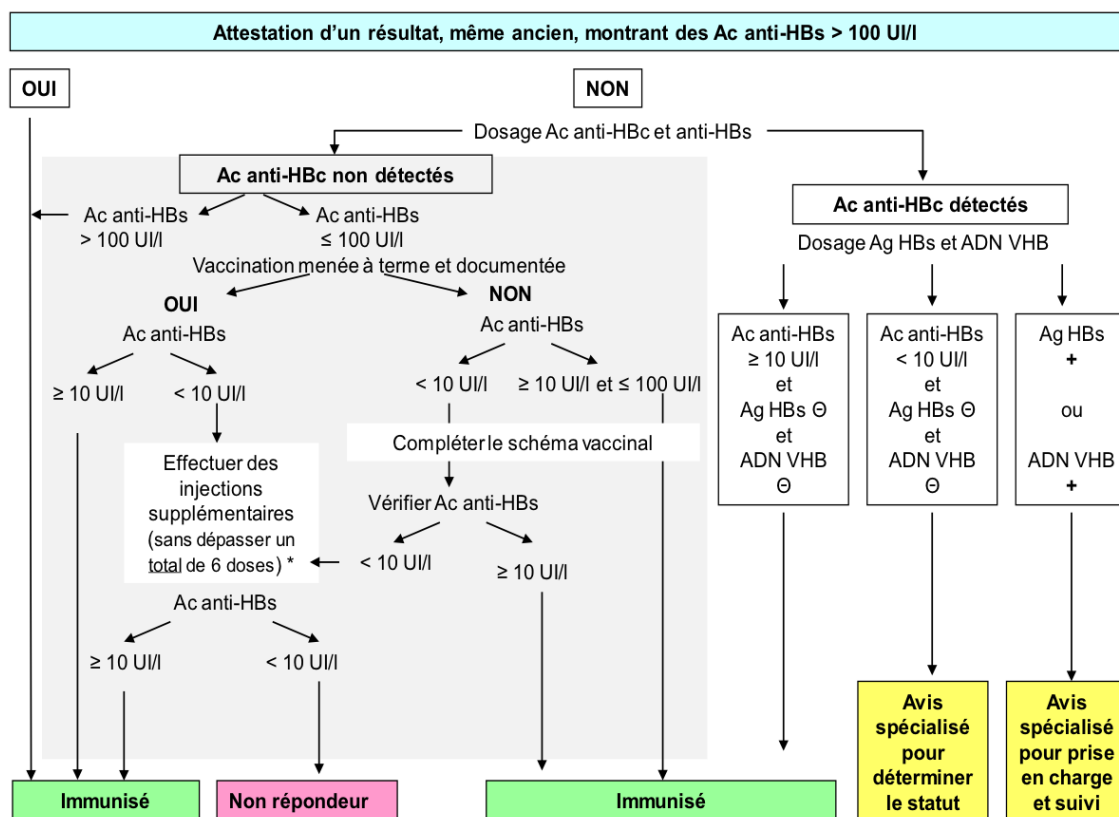


FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS PARTIEL EN APPRENTISSAGE CANDIDATS DE MOINS DE 30 ANS TITULAIRES DU CAP AEPE

ATTESTATION MÉDICALE D'IMMUNISATION ET DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES 2/2

À remettre le jour de l'entretien

Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013



* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac : anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

Textes de référence

- > Articles L.3111-1, L.3111-4 et L.3112-1 du code de la santé publique (CSP)
- > Arrêté du 15 mars 1991 fixant la liste des établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins dans lesquels le personnel exposé doit être vacciné, modifié par l'arrêté du 29 mars 2005 (intégration des services d'incendie et de secours)
- > Arrêté du 13 juillet 2004 relatif à la pratique de la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG et aux tests tuberculitiques
- > Arrêté du 6 mars 2007 relatif à la liste des élèves et étudiants des professions médicales et pharmaceutiques et des autres professions de santé pris en application de l'article L.3111-4 du CSP
- > Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux (Titre III)
- > Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes visées à l'article L.3111-4 du CSP
- > Calendrier vaccinal en vigueur (cf. Site du ministère chargé de la santé : <http://www.sante.gouv.fr/vaccinations-vaccins-politique-vaccinale.html>)



FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS PARTIEL EN APPRENTISSAGE CANDIDATS DE MOINS DE 30 ANS TITULAIRES DU CAP AEPE

Dossier complet à retourner à :
IFAP ABC Puériculture – 91 rue du Faubourg Saint-Martin – 75010 Paris

FICHE D'INSCRIPTION – RENTRÉE SEPTEMBRE 2024

Nom de naissance : _____ Nom marital : _____

Prénoms 1, 2, 3 : _____

Date de naissance : __/__/____ Lieu de naissance : _____ Département : ____

Nationalité : ____ Tél. portable : _____ Adresse e-mail : _____

Adresse postale : _____

Code postal : _____ Ville : _____

N° de sécurité sociale : _____

Pour les salarié(e)s ABC Puériculture, indiquer le nom de la structure : _____

DIPLÔME	ANNÉE D'OBTENTION	EN COURS
Baccalauréat série : _____		<input type="checkbox"/>
CAP AEPE (après la réforme de 2017)		<input type="checkbox"/>
BEP intitulé		<input type="checkbox"/>
Autre :		<input type="checkbox"/>

Je suis en situation de handicap (RQTH) : OUI NON

Je bénéficie d'un tiers temps pour les examens : OUI NON

Choix de la formation envisagée :

> Cours en apprentissage 14 mois : Prise en charge employeur : 8 000 €

Frais d'admission : 100 € restant à la charge du candidat, à régler par chèque à l'ordre d'ABC PUERICULTURE. Cette somme sera versée après les entretiens et admission définitive. Non remboursable en cas de désistement.

J'autorise l'IFAP d'ABC Puériculture à afficher mon nom sur la liste des résultats à l'IFAP et sur le site internet d'ABC Puériculture.

Fait à : _____ Le : __/__/____ Signature : _____



FORMATION AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CURSUS PARTIEL EN APPRENTISSAGE CANDIDATS DE MOINS DE 30 ANS TITULAIRES DU CAP AEPE

Dossier complet à retourner à :
IFAP ABC Puériculture – 91 rue du Faubourg Saint-Martin – 75010 Paris

VOTRE SITUATION A L'ENTRÉE EN FORMATION

Demandeur d'emploi

N° identifiant Pôle-Emploi :

Agence Pôle-Emploi :

Dernière date d'inscription à Pôle Emploi :
___/___/_____

Vous êtes indemnisé au titre de :

- Allocation de Retour à l'Emploi (ARE)
- Allocation spécifique de solidarité (ASS)
- Allocation aux adultes handicapés (AAH)
- Autre, précisez : _____

Mission locale

En poursuite d'étude

Quel est le niveau le plus élevé de diplôme obtenu ? :

- Niveau 4 : (BAC, BAC ASSP....)
- Niveau 5 : (BTS - DUT)
- Niveau 6 : (Licence)
- Niveau 7 : (Master)
- Autre précisez : _____

En activité (salarié)

Poste occupé :

Coordonnées de votre employeur actuel

Nom de la structure :

Adresse :

Téléphone : _____

E-Mail : _____

Type de contrat

- CDD contrat à durée déterminée
Date de fin de contrat : ___/___/_____
- CDI contrat à durée indéterminée
- Contrat d'apprentissage (alternance)
- Contrat de professionnalisation (alternance)
- Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)
- Intérimaire : _____
- Autre : _____

Je soussigné(e) _____ atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à : _____ Le : ___/___/_____

Signature :